

Le TRI se simplifie !

Désormais
dans votre commune,
vous pouvez déposer
tous vos emballages
sans exception
dans le bac de tri.

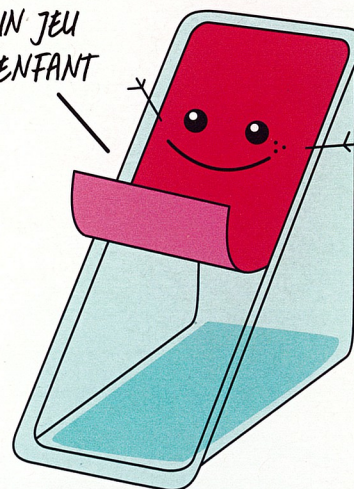
emballages en métal,
en papier-carton,
briques alimentaires,
mais aussi tous
les emballages
en plastique.



Les emballages
en verre sont, eux,
à déposer dans
le conteneur à verre.

- 1** C'est un emballage,
Dans le bac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient,
pas les objets ou la vaisselle
- 2** Inutile de le laver,
il suffit de bien le vider.
- 3** Déposer vos emballages
en vrac dans le bac

UN JEU
D'ENFANT



www.goodby.fr

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VESOUL

SERVICE COLLECTE

Impasse des près Moussus • 70000 NOIDANS LES VESOUL

Tél. 03 84 68 45 17

collecte@vesoul.fr



LE SYTEVOM

vous présente

Les PETITS Nouveaux



CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT



ECO
EMBALLAGES

DÉCOUVREZ TOUS LES PETITS NOUVEAUX SUR

www.sytevom.org



MÉMO-TRI